

Feuille officielle

**Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville**

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Feuille Officielle No 36 - Vendredi 5 octobre 2018



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch

MARCHÉ AUTOMNAL

Animation musicale avec le
pianiste

Nicolas Engel

11h-14h-16h

En vieille ville

Bricolages pour tous animés par
"Atelier et pourquoi pas"

La Neuveville

LE 7 OCTOBRE 2018

10H00-17H00

VIEILLE VILLE

Produits du terroir
Produits artisanaux

www.laneuveville.ch





Avis de construction

Requérants et auteurs du projet : M. et Mme Thomas et Catherine Lehmann, chemin des Bleuets 10, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'une piscine, agrandissement de l'annexe existante et construction d'un nouveau mur en béton, au chemin des Bleuets 10, sur la parcelle no 1758, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 octobre 2018 au 5 novembre 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 5 octobre 2018

Services techniques de La Neuveville

AVIS DE TRAVAUX

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Le team du service de l'équipement va procéder durant la semaine du 08 au 15 octobre 2018 à l'assainissement de l'éclairage public au chemin de Beau-Site.

Des perturbations liées aux travaux de génie civil sont possibles.

Nous prions les usagers de ce secteur de respecter la signalisation de chantier.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous excusons pour les désagréments occasionnés.

Meilleures salutations

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT

Service de l'électricité

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44

Lundi au samedi de 8h - 20h

info@aul-be.ch

AVIS DE TRAVAUX COUPURE DE COURANT

Secteur :

**Chemin de la Plage – Quai Maurice Moeckli –
Chemin du Stade**

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Suite à la décision du Conseil Général du 14.03.2018 nos services vont entamer l'assainissement des stations transformatrices "Vichon & Plage".

Pour permettre le démontage des anciennes infrastructures une coupure de courant est nécessaire. Cette coupure est planifiée le :

lundi 15 octobre 2018 entre 13h30 et 16h30

Les abonnés concernés seront informés.

N'hésitez pas à vous adresser à nos services au 032 752 10 10 pour toute éventuelle question.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Votre team du service de l'équipement



Nouvelles de l'administration

Rencontre des organes de haute surveillance au Rathaus

Les Commissions cantonales des finances, de gestion et de justice se sont rencontrées pour la première fois vendredi au Rathaus de Berne. Le rendez-vous, organisé à l'invitation de la Conférence des secrétaires des parlements, a attiré plus de 120 participants de toute la Suisse.

Les membres des commissions des finances, des commissions de gestion et des commissions de justice se sont retrouvés à l'Hôtel du gouvernement de Berne pour une première rencontre des organes cantonaux de haute surveillance. Cette plateforme d'échange a permis d'aborder des sujets essentiels pour les commissaires.

Jusqu'où vont les droits des commissions de haute surveillance d'obtenir des renseignements et de consulter des documents ? Comment les commissions peuvent-elles contrôler les institutions qu'elles mandatent, telles que les hôpitaux, les hautes écoles spécialisées ou les banques cantonales ? Ces questions ont été au centre des discussions et des ateliers. Les conséquences potentielles d'un accord-cadre entre la Suisse et l'UE ont également été abordées.

La manifestation a fait la part belle aux échanges entre membres des différentes commissions, car il est vite apparu que les questions et les problèmes des organes de haute surveillance sont les mêmes dans tous les cantons. La Conférence des secrétaires des parlements prévoit d'organiser d'autres plateformes, par exemple en lien avec la formation, la sécurité sociale, la santé, l'aménagement du territoire ou les infrastructures.

Relocalisation du Centre d'orientation professionnelle de Tavannes

Le Centre d'orientation professionnelle (OP) de Tavannes sera transféré à Tramelan d'ici deux ans. Le propriétaire de l'immeuble a résilié le contrat de location. Les démarches conduites en vue de reconduire ou de prolonger le contrat n'ont permis de reporter le terme que jusqu'au 31 juillet 2020. Malgré ses recherches, l'Office des immeubles et des constructions n'a pas réussi à trouver un bâtiment adéquat pour accueillir l'OP à Tavannes. Finalement, pour assurer la continuité du service d'orientation dans le Jura bernois, il a décidé de se tourner vers d'autres localités de la région. Une solution idéale a pu être trouvée dans les bâtiments du Centre interrégional de perfectionnement (CIP), à Tramelan. Le déménagement est prévu pour l'été 2020.

Autoroute Lyss-Bienne fermée le dimanche 7 octobre

L'autoroute A6 Bienne-Lyss sera fermée dans les deux sens entre Lyss Nord et la sortie Centre Brügg dimanche 7 octobre 2018 de 7 heures à 16 heures environ, en raison de travaux urgents d'entretien et de sécurisation. Une déviation par la route cantonale sera mise en place.

Modification de la loi sur le service civil

Le Conseil-exécutif approuve l'orientation de la révision partielle de la loi sur le service civil. Selon lui, les mesures visant à diminuer le nombre d'admissions au service civil auraient dû être prises auparavant. L'obligation de servir n'est au fond pas optionnelle. L'armée étant la seule réserve dans le domaine de la politique de sécurité en Suisse, sa mission et ses effectifs sont prioritaires. Le gouvernement cantonal bernois accueille favorablement

les intentions du Conseil fédéral. Il propose en complément de supprimer l'accès aux engagements à l'étranger pour les civilistes ainsi que les possibilités d'accès au service civil pour les personnes astreintes au service militaire ayant terminé leur instruction.

Subventions du Fonds de loterie et du Fonds du sport

Le gouvernement cantonal bernois a prélevé 3,7 millions de francs de subventions du Fonds de loterie et du Fonds du sport pour financer 58 projets liés à la culture, à la protection des monuments historiques, au sport ou à des associations. Il a accordé, entre autres, 394'000 francs à la Fondation Reine Berthe pour la création d'un espace muséal et le réaménagement de l'exposition permanente dans le Musée de Saint-Imier, 52'600 francs pour des travaux de rénovation au Centre PasquArt et 32'300 francs à la Fondation Théâtre et Orchestre de Bienne et de Soleure (TOBS) pour différentes installations au Théâtre municipal de Bienne.

Consultation sur la protection des minorités nationales

Le Conseil-exécutif partage l'avis du Comité consultatif de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, qui préconise d'œuvrer de façon continue au développement de la protection des ressortissants des minorités nationales en Suisse. Il rejette donc résolument toute déclaration publique à caractère populiste ou discriminatoire contre des minorités, qu'il convient selon lui de sanctionner. Le gouvernement bernois approuve, sur le fond, l'idée d'un soutien financier en faveur des gens du voyage, bien que les recommandations du Comité consultatif en la matière aient déjà été mises en œuvre dans le canton de Berne.



Primes de l'assurance obligatoire des soins : Nouvelle hausse en 2019

La prime moyenne de l'assurance obligatoire des soins augmentera de 1,0% l'an prochain dans le canton de Berne, contre 1,2% au niveau national. La politique hospitalière bernoise joue un rôle non négligeable dans cette évolution comparativement modérée.

L'évolution des primes en 2019 est évaluée en se basant sur la prime moyenne, définie comme le montant moyen de la prime par assuré estimé par les assureurs. Auparavant, l'évaluation se référait à la moyenne des primes de l'assurance ordinaire avec une franchise de 300 francs, sans rabais pour modèle alternatif et avec couverture-accidents.

La prime moyenne des adultes augmentera de 2,4% dans l'ensemble de la Suisse et de 2,2% dans le canton de Berne. La prime moyenne des jeunes adultes baisse de 14,8% dans le canton en raison des nouvelles dispositions qui apportent aux assureurs un allègement dans la compensation des risques pour cette catégorie d'assurés. Malgré une augmentation inférieure à la moyenne nationale, la prime mensuelle des Bernoises et des Bernois de plus de 25 ans dépassera encore de 8 francs environ la moyenne suisse. Parmi les cantons disposant d'un hôpital universitaire, le canton de Berne se place en milieu de classement, avec une hausse plus élevée que Bâle et Zurich et plus faible que Genève et Vaud.

Forte hausse pour les enfants

Comme l'année dernière, ce sont les primes des enfants qui enregistrent la plus forte hausse : elles augmenteront de 2,7% en 2019. Les primes des enfants doivent être inférieures à celles des adultes ; elles sont donc toujours subventionnées par les recettes des primes des assurés adultes.

Maîtrise des coûts de la santé et hausse des primes
Cette nouvelle augmentation des primes est en contradiction avec les prévisions de hausse modérée des coûts de la santé et les mesures de maîtrise des coûts de la Confédération, comme par exemple la diminution des prix de certains médicaments ou les adaptations dans la structure tarifaire Tarmed. De plus, des baisses de coûts sont attendues de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2019, de la réglementation dite "l'ambulatoire avant le stationnaire" : six interventions chirurgicales seront désormais effectuées uniquement en ambulatoire, sauf exceptions justifiées. Par ailleurs, suite à différents arrêts rendus par le Tribunal administratif fédéral en 2017, les assureurs ont cessé de rembourser les moyens et appareils séparément des prestations infirmières. Il est étonnant que cela n'ait pas fait baisser les primes. Visiblement, le calcul des primes de 2019 n'a pris en compte ni la part des primes perçue en trop en 2018, ni la baisse prévisible des dépenses en 2019.

Contribution de la politique hospitalière bernoise à la maîtrise des coûts

Tous les anciens hôpitaux publics bernois sont désormais des sociétés anonymes auxquelles le canton attribue des mandats de prestations en fonction des besoins. En outre, le canton de Berne renonce à l'indemnisation excessive des services dits d'intérêt général et exige des hôpitaux qu'ils fournissent des prestations efficaces. Il assume sa responsabilité et s'engage, dans son domaine de compétence, à maîtriser l'évolution des coûts. En témoigne l'évolution modérée des coûts dans le secteur stationnaire.

Appel à plus de sévérité de la part de l'OFSP

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) peut refuser d'approuver les primes si elles dépassent trop les coûts ou entraînent la constitution de réserves excessives. Il doit en outre étudier en détail les budgets des assureurs. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) attend de l'OFSP qu'il fasse usage de cette possibilité de manière plus conséquente. Elle constate notamment que, pris globalement, le niveau des réserves des caisses est très confortable. On ne saurait laisser à l'appréciation des seuls assureurs la décision de rembourser aux assurés les recettes excédentaires des primes.

Diminution volontaire des réserves

Globalement, les réserves des assureurs sont relativement élevées. Selon l'article 26 de l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale (OSAMal), les assureurs peuvent choisir de réduire leurs réserves si elles risquent de devenir excessives. L'OFSP devrait insister auprès des caisses-maladie pour qu'elles s'engagent dans cette voie, en particulier lorsque leurs réserves sont supérieures à 200%. Les niveaux de prime annoncés donnent à penser que les assureurs ont fait preuve de plus de réalisme lors de l'établissement de leurs budgets 2019 et qu'au moins ils ne constitueront pas de réserves supplémentaires à la charge des cotisants.

Informations pratiques

Les chiffres indiqués ici sont des moyennes. Le montant effectif des primes peut varier très fortement d'une région de primes et d'une caisse à l'autre. La prime d'un adulte (avec une franchise annuelle de 300 francs, assurance-accidents comprise) peut varier dans une fourchette de 410 à 821 francs ; la fourchette est encore plus large pour les formules d'assurance particulières.

Selon les cas, un changement de caisse permet de faire des économies substantielles. Par exemple, abstraction faite des formules d'assurance particulières, une famille avec deux enfants, dont un de plus de 19 ans, qui relève de la région de primes 2 pourrait économiser 9835 francs par an environ sur une assurance avec une franchise ordinaire (300 francs pour les adultes et le jeune adulte, 0 franc pour l'enfant) et une couverture-accidents en passant de la caisse la plus chère à la caisse la moins chère.

Les caisses-maladie informeront directement leurs assurés du montant de leur prime 2019 d'ici la fin octobre. Les assurés auront ensuite jusqu'à la fin novembre pour changer éventuellement de caisse ou choisir une autre formule d'assurance, voire les deux.

Commission majoritairement opposée au projet populaire

La majorité de la Commission de la santé et des affaires sociales recommande au Grand Conseil d'inviter le corps électoral à rejeter le projet populaire relatif à la loi sur l'aide sociale. Elle soutient la proposition de révision du Conseil-exécutif, y compris la réduction prévue du forfait pour l'entretien. Une minorité de la commission propose de recommander l'acceptation du projet populaire afin que l'aide sociale soit conforme aux normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale et que les chômeurs de plus de 55 ans bénéficient d'allocations selon le

régime des prestations complémentaires AVS/AI, et non pas selon le barème de l'aide sociale.

La Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) propose à l'unanimité au Grand Conseil de déclarer valable le projet populaire "Pour une aide sociale efficace !". Le corps électoral pourra ainsi se prononcer sur les modifications de la loi sur l'aide sociale arrêtées par le Grand Conseil en mars 2018 et sur le projet populaire qui s'y oppose et qui a été déposé avec 16'321 signatures valables.

Les modifications prévoient que le forfait pour l'entretien pourra être réduit de 8% au plus par rapport aux normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Elles autorisent en outre à pratiquer des réductions plus importantes lorsque les bénéficiaires ne se soucient pas suffisamment de leur avenir professionnel ou ne font pas les efforts qu'il faut pour améliorer leurs connaissances de français ou d'allemand. Le projet populaire, au contraire, demande que l'aide matérielle respecte les normes de la CSIAS, qui sont reconnues dans l'ensemble de la Suisse.

Coûts supplémentaires élevés

Le calcul des répercussions financières du projet populaire par le Conseil-exécutif a suscité une vive discussion au sein de la CSoc. Selon le gouvernement, les dépenses supplémentaires oscilleront entre 298 et 440 millions de francs au total pour les huit premières années, puis entre 67 et 209 millions de francs par an à partir de la neuvième année. Ces fourchettes s'expliquent par les multiples inconnues.

Même s'il ne s'agit là que d'estimations, il est clair pour la majorité de la commission qu'une acceptation du projet populaire entraînera des dépenses supplémentaires élevées. Les communes devront en financer la moitié alors qu'elles n'ont pas la possibilité de donner leur avis. La majorité du Grand Conseil a souhaité modifier la loi sur l'aide sociale pour introduire une flexibilité dans l'application des normes de la CSIAS et la possibilité de réduire les allocations versées aux personnes qui, par exemple, ne se préoccupent pas suffisamment de leur intégration professionnelle.

Pour la majorité de la CSoc, le dispositif de soutien des chômeurs de plus de 55 ans dans le besoin que propose le projet populaire n'est pas abouti et comporte des risques. Les employeurs pourraient être tentés de licencier plus vite les personnes rentrant dans cette catégorie puisqu'elles disposeraient d'un filet social. En outre, le canton de Berne expérimenterait un dispositif unique en son genre susceptible d'avoir des conséquences négatives : il pourrait, par exemple, créer un appel d'air pour les personnes de plus de 55 ans d'autres cantons. C'est pourquoi la commission propose, par 9 voix contre 7, de recommander au corps électoral le rejet du projet populaire et l'acceptation du projet du Grand Conseil.

Assurer une existence digne aux allocataires

La minorité de la commission ne conteste pas que l'acceptation du projet populaire puisse entraîner des dépenses supplémentaires, mais elle les juge acceptables. Selon elle, les calculs du Conseil-exécutif sont opaques et sans rapport avec la réalité. Par exemple, le gouvernement fait l'hypothèse que toutes les personnes de plus de 55 ans arrivées en fin de droits deviennent tributaires de l'aide sociale. De plus, il ne tient pas compte de la hausse des dépenses induite par le projet du Grand Conseil, par exemple dans les services sociaux.



Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

OCTOBRE

Samedi 6 9.30-11.30h

Lundi 8 9.30-11.30h

Mercredi 10 18-19h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

FEU BACTERIEN

Monsieur Julien Frei, contrôleur du feu bactérien pour la commune de Nods a procédé au contrôle annuel. Aucun cas de feu bactérien n'est à signaler.

Administration communale

FSG NODS - ! ! ! NOUVEAU ! ! !

Dès le jeudi 4 octobre 2018 de 20h15 à 21h, cours de Zumba ouvert à toutes et à tous dès 16 ans. Pour plus d'informations, contactez Morgane au 079 724 54 77 dès 18h.

Pour le comité : Gladys Bourquin

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2018.**



VENDREDI 5 OCTOBRE 2018 DÈS 18 H.

La mise en valeur des produits locaux fait aussi partie des tâches de la Société de développement de Nods. Organisée depuis de nombreuses années, la soirée-raclette marque un moment de rencontre traditionnel entre les gens de la région. La spécialité est produite par la fromagerie de Karin et Pierre Reist. Le rendez-vous est donné pour :

Vendredi 5 octobre 2018 dès 18 h pour l'apéritif À Pierre-Grise, Station de départ du télési

C'est avec plaisir que nous vous offrons l'apéritif et que nous vous attendons sur les hauts de Nods.

Le comité de la SDN

Consultez gratuitement la Feuille officielle

www.imprimerieducourrier.ch



FERMETURE AU TRAFIC

Routes cantonales no 1322
La Neuveville-Lamboing

1325 Nods (Frinvillier)-Romont-Front BE/SO
Commune: Plateau de Diesse (Lamboing)

20170 / Renouvellement
Chaussée - Lamboing traversée

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon : **Localité de Lamboing : Route de Prêles -Route d'Orvin, depuis le débouché du bâtiment route d'Orvin n° 11 jusqu'au débouché du bâtiment route de Prêles n° 3, carrefour Routes des Prêles-d'Orvin-de Diesse compris**

Durée : **Mardi 16 octobre 2018 à 7h00 au mercredi 17 octobre 2018 à 7h00.**

Exceptions : Aucune

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par la rive nord du lac de Bienne (La Neuveville - Bienne), accessible par Frinvillier pour les véhicules en provenance d'Orvin et par Nods-La Neuveville pour les véhicules en provenance du Plateau de Diesse.

Restrictions : Interdiction générale de circuler dans les deux sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif : Pose du revêtement bitumineux

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

2732 Loveresse, 1^{er} octobre 2018

Ille arrondissement d'ingénieur en chef
Service pour le Jura bernois

FERMETURE AU TRAFIC

Routes cantonales no 1325 Nods
(Frinvillier)-Romont-Front BE/SO

Commune : Plateau de Diesse (Lamboing)

20170 / Renouvellement
Chaussée - Lamboing traversée

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après :

Tronçon : **Localité de Lamboing : Route de Diesse, depuis le débouché du bâtiment route**

de Diesse n° 10 jusqu'au carrefour Routes de Prêles- d'Orvin- de Diesse non compris

Durée : **Mercredi 17 octobre 2018 à 7h00 au jeudi 18 octobre 2018 à 7h00.**

Exceptions : Aucune

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Une déviation sera mise en place dans les deux sens, par Lamboing-Prêles-Diesse.

Restrictions : Interdiction générale de circuler dans les deux sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif : Pose du revêtement bitumineux

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

2732 Loveresse, 1^{er} octobre 2018

Ille arrondissement d'ingénieur en chef
Service pour le Jura bernois

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

Horaires des déchetteries Diesse / Prêles

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	17h00 - 19h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**ABATTAGE D'UN ARBRE
À LA HALLE POLYVALENTE**

Cette semaine la commune a dû procéder à l'abattage d'un arbre sur le terrain de sport aux abords de la halle polyvalente. Cette mesure était indispensable pour des questions de sécurité. En effet cet arbre était pourri à l'intérieur et donc fragilisé. Cet abattage n'a rien avoir avec le projet de future école.

Administration communale

**DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 septembre 2018 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 25 septembre au 25 octobre 2018.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**ABROGATION DE RÈGLEMENTS
Publication selon l'article 45 de l'ordonnance
sur les communes du 16.12.1998
(OCo ; RSB 170.11)**

L'abrogation du règlement du télé-réseau de Prêles, adoptée le 20 septembre 2011 par l'Assemblée municipale de la Commune municipale de Prêles, a été approuvée le 16 août 2018 par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, en vertu de l'art. 61 de la loi sur les constructions (LC ; RSB 721.0).

L'administration communale

**ABROGATION DE RÈGLEMENTS
Publication selon l'article 45 de l'ordonnance
sur les communes du 16.12.1998
(OCo ; RSB 170.11)**

L'abrogation du règlement du télé-réseau de Diesse, adoptée le 9 décembre 2014 par l'Assemblée communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse, a été approuvée le 16 août 2018 par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, en vertu de l'art. 61 de la loi sur les constructions (LC ; RSB 721.0).

L'administration communale

**ABROGATION DE RÈGLEMENTS
Publication selon l'article 45 de l'ordonnance
sur les communes du 16.12.1998
(OCo ; RSB 170.11)**

L'abrogation du règlement sur les antennes de Lamboing, adoptée le 21 juin 2011 par l'Assemblée communale de la Commune mixte de Lamboing, a été approuvée le 16 août 2018 par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, en vertu de l'art. 61 de la loi sur les constructions (LC ; RSB 721.0).

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Sylvain Huguelet, Ch. de La Rochalle 8, 2517 Diesse

Auteur du projet : Carnal & Fils, Route de Diesse 21, 2516 Lamboing

Propriétaire foncier : M. Sylvain Huguelet, 2517 Diesse

Projet : Construction d'un couvert-réduit, parcelle no 1066, Ch. de La Rochalle 8, village de Diesse

Zone : H1

Dérogations : aux art. 34 et 38 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 octobre au 4 novembre 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 5 octobre 2018
Secrétariat communal

APPARTEMENT À LOUER À DIESSE

Dès le 1^{er} novembre 2018 ou à convenir, la commune met en location à la Route de Nods 2 à Diesse (école au centre du village) :

Un appartement de 4 pièces, au 2^{ème} étage, avec galetas et place de parc.

Loyer mensuel de Fr. 1'200.--
(place de parc et charges comprises - l'électricité est facturée par BKW).

En cas d'intérêt ou pour tout renseignement, merci de vous adresser à l'administration communale au 032 315 70 70.

L'administration communale

**COUPER DES ARBRES EST UTILE À LA
NATURE. ET À NOUS TOUTES ET TOUS.**

La saison de bûcheronnage commence. Les coupes de bois et les travaux sylvicoles sont utiles à la vitalité et à la stabilité de nos forêts. Attention toutefois: lorsqu'on abat des arbres, le danger guette !

La quantité de bois récoltée l'hiver prochain sera moins élevée que d'autres années. Suite aux tempêtes de janvier et aux attaques de bostryches durant la sécheresse estivale, d'importants volumes de bois attendent déjà d'être transformés. Des coupes sont néanmoins prévues ça et là pour rajeunir et entretenir des forêts de protection, éliminer des arbres malades ou alimenter des chauffages.

En Suisse, on ne prélève jamais plus de bois en forêt qu'il n'en pousse. La loi l'exige ainsi. En outre, toute coupe est soumise à autorisation. Il est indispensable d'exploiter la forêt selon les règles de durabilité, afin qu'elle puisse continuer à assurer l'ensemble de ses fonctions. Les 6000 spécialistes suisses du secteur forestier bénéficient d'une formation poussée. Ils accomplissent une mission formidable, au service de la communauté, mais qui n'est pas sans dangers.

L'accès à nos forêts reste en principe ouvert durant la saison des coupes. Toutefois, les communes et les propriétaires mettent en garde les personnes qui fréquentent leurs forêts: elles doivent rester à distance des chantiers de coupes et de la zone dangereuse qui les entourent, afin de ne pas risquer leur vie et de permettre au personnel forestier de rester concentré sur son ouvrage. Concrètement, il convient :

- De respecter les barrages, absolument, car «Chemin barré, vie en danger»
- D'être attentif aux triangles de signalisation qui valent avertissement «Passage autorisé, prudence exigée»
- De suivre les indications du personnel forestier
- De rester à l'écart des chantiers de coupe les week-ends aussi. Le danger ne prend pas de congé.
- De ne pas escalader les piles de bois. C'est très périlleux.

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles



**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**



4^{ème} trimestre 2018

Stationnements

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
- Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

13 octobre, 27 octobre, 10 novembre, 24 novembre, 8 décembre, 22 décembre

L'administration communale

**ORGANISATION
DE LA FÊTE VILLAGEOISE 2019 À PRÊLES**

Dans le but de créer le comité d'organisation de la fête villageoise 2019 qui aura lieu à Prêles, la commune est à la recherche de citoyennes et citoyens prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, ou encore si vous avez des propositions de thèmes, veuillez contacter l'administration communale au 032 315 70 70, par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

Nous vous remercions de vous annoncer d'ici au 12 octobre 2018, afin que nous puissions rapidement mettre sur pied la première séance.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale



**STAGE D'INITIATION
de construction
d'un mur en pierres sèches
Vendredi 12 et samedi 13 octobre 2018**

Accompagné par une professionnelle, Moussia de Watteville, vous participez à la construction d'un mur de pierres sèches et vous découvrez les différentes fonctions de ces murs et les techniques ancestrales de construction.

Lieu : La Grande Maison (Mont Sujet), commune mixte de Plateau de Diesse

Coûts : CHF 100.- à payer sur place directement, pour deux jours (repas du midi inclus)

Stage bilingue (français, allemand)

Personnes responsables de l'organisation :

Chris Tucker (Patrimoine bernois)

032 315 25 60

Elodie Gerber (Parc régional Chasseral)

079 636 26 78

Inscriptions jusqu'au 6 octobre !

**RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**

Pour ce mois d'octobre, un après-midi loto est prévu, regroupant tous les aînés de la commune. Celui-ci aura lieu le :

**mercredi 17 octobre 2018 à 14 heures
à la salle de la Bourgeoisie de Prêles**

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au vendredi 12 octobre 2018 au plus tard.**

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent l'inscrire sur le **bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30 au no 032 752 10 77).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois d'août et de septembre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Talon d'inscription – Après-midi loto

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

No de tél. :

Transport : NON OUI

*A retourner jusqu'au
vendredi 12 octobre 2018 au plus tard
à la Commune mixte de Plateau de Diesse,
La Chaîne 2, 2515 Prêles*



Ensemble faisons vivre notre région !

FOIRE DE DIESSE

La foire se déroulera cette année le **lundi 29 octobre**. Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire ! Prix forfaitaire de Fr. 20.00 pour les habitants du district.

Renseignements et inscriptions :

gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86

Soyez les bienvenus !

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE
(Bergerie du Haut)**

Pour le week-end des 6 et 7 octobre 2018, le gardiennage sera assuré par Marc Früh.

Le Comité



**RECHERCHE
DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ**

Le Groupe d'Animation de Prêles est un groupe subventionné par la Commune de Plateau de Diesse, responsable d'organiser divers événements culturels afin d'offrir à la population quelques divertissements annuels dans le village de Prêles.

Ce groupe, appelé le GAP, est formé d'un comité composé de sept personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie de la région et de développer l'animation de la Commune.

Pour ce faire, nous recherchons urgemment deux personnes, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter de nouvelles idées et motivées à donner un peu de leur temps (7 comités annuels environ) pour donner de la vie au village.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec son Président, Monsieur Hermann Barth, au 078 614 68 04.

AVIS

Faute de participants
le vide-grenier du
DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018
CANTINE LA COTE à LAMBOING
EST ANNULÉ
Groupe Animation Lamboing



Spectacle marionnettes et ombres
pour enfants

Hänsel et Gretel

présenté par le Théâtre Couleurs d'Ombres

Dimanche, 4 novembre 2018

16h00

(durée env. 50 min)

Salle de spectacle du «Cheval Blanc»
à Lamboing
dès 5 ans



Entrée gratuite



Bedag Informatique SA : révision de la stratégie de propriétaire : l'entreprise informatique reste en main du canton

En restant propriétaire de l'entreprise informatique Bedag, le canton de Berne garde la maîtrise sur le traitement et la sauvegarde des données sensibles de l'administration cantonale. Bedag reste une société anonyme indépendante, mais elle devrait être mieux intégrée dans la gestion informatique de l'administration. Elle continuera à proposer ses services à des tiers en dehors de l'administration, mais cette part de ses activités ne pourra pas dépasser 20% à l'avenir en raison des conditions relatives aux marchés publics. Le Conseil-exécutif a révisé la stratégie de propriétaire conformément à ces principes. Il soumet aussi au Grand Conseil un rapport sur les résultats d'un audit concernant la vente de Bedag, en réponse à un postulat.

Le Conseil-exécutif a réfléchi longuement ces trois dernières années au statut de Bedag dont le canton de Berne est propriétaire à 100%. D'un côté, les questions se multiplient concernant le droit des marchés publics, parce que la part de clients tiers de Bedag est proche actuellement de 25%, alors que la jurisprudence de l'UE admet 20% (arrêt Teckal). D'un autre côté, le parlement cantonal a transmis un postulat. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre du député Michael Köpfler lors de la séance de septembre 2016, demandant d'étudier la possibilité de vendre Bedag. Dans sa réponse, le gouvernement avait promis d'examiner cette possibilité et d'envisager également d'autres options stratégiques après avoir consulté des experts indépendants.

Haute main sur les données de l'administration

Cinq options ont été étudiées en vue de la révision de la stratégie de propriétaire : la vente, le maintien du centre de calcul assorti de la vente du développement de logiciels, la fusion avec une autre entreprise informatique du secteur public, la réintégration dans l'administration cantonale et le statu quo optimisé. Sur cette base, le Conseil-exécutif a arrêté les premières lignes d'action en février 2017 et réitéré sa volonté de garder la haute main sur les données informatiques de l'administration cantonale. La pratique est courante, puisqu'aucun canton n'a externalisé le stockage des données ou leur gestion à une entreprise de droit privé. Le gouvernement a donc choisi le statu quo.

Les experts favorables à un statu quo optimisé

Le Conseil-exécutif a sollicité les avis de plusieurs experts indépendants en août 2017, comme il avait promis de le faire dans sa réponse au postulat Köpfler. Il les a chargés d'étudier les options stratégiques sous différents angles : droit public, politique et réglementation (Markus Müller, Université de Berne), organisation et gestion informatique (Jens Dibbern, Université de Berne) et droit des marchés publics (Christoph Jäger, avocat à Berne).

Les experts ont recommandé au canton de Berne de conserver la propriété de l'entreprise Bedag mais de mieux l'intégrer dans la gestion de l'informatique de l'administration cantonale. Ils n'ont pas retenu la vente totale ou partielle, pas plus que la réintégration dans l'administration cantonale. Ils recommandent, pour des motifs liés aux marchés publics, d'envisager une holding qui réunirait le centre de calcul et le développement de logiciels, chacun de ces deux domaines devenant une société anonyme.

Recommandations approuvées par le gouvernement

Le Conseil-exécutif a suivi ces recommandations. Le canton de Berne reste propriétaire de son entreprise informatique. Il garde donc la souveraineté sur la gestion et le stockage des données sensibles de l'administration cantonale. Bedag continue à proposer des services sûrs, fiables, hautement disponibles et à bon prix, en premier lieu à l'administration cantonale, en particulier comme centre de calcul et comme plateforme TI. Le Conseil-exécutif partage l'avis des experts, pour qui la vente de Bedag impliquerait des risques élevés, notamment pour la sécurité, pour la protection des données sensibles de l'administration cantonale et pour leur disponibilité.

Bedag demeure une société par actions indépendante. Bien qu'unité administrative décentralisée, elle doit être mieux intégrée à la gestion informatique de l'administration cantonale. La coopération entre le canton et Bedag sera régie par les dispositions d'exécution, qui préciseront, entre autres, les tarifs appliqués au canton, la gestion et la coordination des services, ainsi que l'achat obligatoire de services du centre de calcul. L'entreprise pourra continuer à proposer ses services à des tiers en dehors de l'administration cantonale bernoise, mais cette part ne devra pas dépasser 20% à l'avenir.

Le Conseil-exécutif a révisé sa stratégie de propriétaire conformément à ces principes et chargé Bedag et l'administration des travaux de mise en œuvre. En phase avec les recommandations des experts, il sera envisagé de créer par exemple une société holding regroupant le centre de calcul et le développement de logiciels, chacun de ces deux domaines devenant une société anonyme indépendante. Le canton pourrait ainsi, en tant que propriétaire, réserver à ces deux domaines un traitement distinct en droit des marchés publics : obligation, pour l'administration cantonale, d'acheter ses services auprès du centre de calcul, mais libre participation aux appels d'offres pour le développement de logiciels.

Loi sur les programmes d'action sociale en consultation : offres restructurées et bons de garde inscrits dans la loi

Le Conseil-exécutif met en consultation la loi sur les programmes d'action sociale. Le but est de restructurer ce domaine jusqu'ici régi par la loi sur l'action sociale et de clarifier certains concepts. Le projet distingue dans le même temps ce domaine de l'aide sociale individuelle, qui continuera à être régi par la loi sur l'action sociale. En outre, les bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants seront inscrits dans la loi, tandis que les procédures de surveillance et d'autorisation des garderies seront redéfinies.

Tant l'aide sociale individuelle que l'aide sociale institutionnelle étaient régies jusqu'ici par la loi sur l'action sociale. Le domaine de l'aide sociale institutionnelle sera restructuré, adapté sur le plan juridique et inscrit dans la loi sur les programmes d'action sociale sous le terme de "programmes d'action sociale". Le soutien aux adultes en situation de handicap devrait être repensé ultérieurement et sorti de la loi sur l'action sociale.

Dégrouper et meilleure vue d'ensemble

Cette séparation permettra d'avoir une meilleure

vue d'ensemble des bases juridiques, tandis que les programmes d'action sociale se distingueront plus nettement de l'aide sociale individuelle (matérielle ou personnelle). Le terme de « programmes d'action sociale » ne pourra plus être utilisé que pour l'aide sociale individuelle, ce qui est conforme à l'usage courant. Après que l'« aide sociale institutionnelle » sera rebaptisée "programmes d'action sociale", les offres seront décrites avec davantage de précision, car elles ne seront plus proposées uniquement par des institutions, mais également par des familles d'accueil, par exemple.

Bons de garde

Les communes pourront à l'avenir émettre des bons de garde pour les parents tributaires d'une prise en charge extrafamiliale en raison de leur activité professionnelle, de leur formation, de leur état de santé ou parce qu'ils sont à la recherche d'un emploi, ou lorsqu'une nécessité sociale est avérée pour les enfants. Les bons seront utilisables auprès de n'importe quelle crèche ou organisation d'accueil familial agréées. Le montant des bons dépendra des conditions économiques de la famille bénéficiaire.

Surveillance et autorisation des garderies

Les crèches sont soumises actuellement à la surveillance du canton ou de la commune. À l'avenir, le canton arrêtera les conditions d'autorisation pour l'ensemble des institutions, alors que les communes se chargeront des permis d'exploitation individuels et de la surveillance. La procédure de consultation prend fin le 19 décembre 2018.

Crédit pour des cellules d'isolement à Hindelbank

Le gouvernement cantonal bernois a approuvé un crédit de 920'000 francs pour la construction de deux cellules de sécurité insonorisées dans la section haute sécurité et intégration de l'établissement pénitentiaire de Hindelbank. Les bâtiments sont à ce point mal insonorisés que des détenus sont fortement incommodés par les bruits et les cris de certaines personnes, notamment pendant leur sommeil. Ces personnes devraient pouvoir être mises temporairement dans des cellules insonorisées.

Crédit pour la serre de recherche de l'Université

La serre de recherche de l'Université de Berne à Ostermundigen devrait être agrandie. Le Conseil-exécutif a avalisé pour cela un crédit de 798 000 francs. Une salle pour l'élevage d'insectes – salle d'observation incluse – et un phytotron seront aménagés dans les locaux existants.

Avis du canton sur la Stratégie réseaux électriques

Le gouvernement cantonal bernois soutient la révision des ordonnances liées à la Stratégie des réseaux électriques. Les adaptations prévues sont indispensables, selon lui, à une évolution vers des réseaux intelligents. Le Conseil-exécutif se félicite des efforts consentis afin d'intégrer les énergies renouvelables dans le système d'approvisionnement. Il pense qu'un facteur de surcoût plus élevé devrait être retenu pour les câbles souterrains au moment de choisir entre ces derniers et les lignes aériennes. Enfin, il dit sa satisfaction que les producteurs d'énergies renouvelables puissent vendre leur courant au prix de revient.

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 5 octobre

Cultes dans les homes à 10h à Mon Repos et à 10h45 à Montag

Pas de culte de l'enfance pendant les vacances

Dimanche 7 octobre

10h, Blanche-Eglise, culte bilingue avec la participation de la paroisse Douanne-Ligerz. John Ebbutt et Brigitte Affolter, pasteurs. Apéritif. Bienvenue aux francophones et germanophones pour cette rencontre entre nos deux paroisses !

Luc 10, 38-42 : l'hospitalité

Feuille de chants

Mercredi 10 octobre

10h partage biblique et prière à la Blanche Eglise
11h45 repas du Chœur du mercredi

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 7. Oktober

10.30 Uhr, Blanche Eglise La Neuveville: Zweisprachiger Gottesdienst. Mit Miriam Vaucher (Musik), Pfrn. Brigitte Affolter und Pfr. John Ebbutt. Anschliessend: bilinguer Apéro.

Pikettdienst

1. bis 14. Oktober: Pfrn. Brigitte Affolter
(Tel. 079 439 50 98).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 5 octobre

9h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du conseil de paroisse (Mornets 15, La Neuveville).

Bienvenue à toutes et tous.

Dimanche 7 octobre

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 9 octobre

10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Vendredi 12 octobre

9h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du conseil de paroisse (Mornets 15, La Neuveville).

Bienvenue à toutes et tous.

Dimanche 14 octobre

10h Messe à l'église paroissiale

Dimanche 21 octobre

Pas de célébration à La Neuveville. Nous invitons les paroissiens et paroissiennes à aller à la messe au Landeron (Eglise St-Maurice) à 10h.

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 7 octobre

Culte à Nods, 10h, service de voiture

Après-midi enfants

Lundi 8 octobre après-midi bricolage: décoration d'une mangeoire à oiseau; mardi 9 octobre après-midi cinéma: Le voyage de Ricky, 14h à 16h, Maison de paroisse de Diesse,

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Vice-président : M. Philippe Niederhauser / 032 315 19 43

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredi 5 octobre

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

14h, rencontre avec les aînés à la salle de paroisse

Dimanche 7 octobre

10h, culte Nods, cène

Vendredis 12, 19 & 26 octobre

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 21 octobre

10h, culte Nods, avec "Jodel Chörli Les Anémones"

Dimanche 28 octobre

10h, culte Diesse, transport, départ 9h40 au parc de l'église

Contacts

Pasteur : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

20h conférence "Réveillez les héros"

Dimanche

10h Culte avec Nicolas Frei, St-Cène, à la salle communale de Nods

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 6 octobre

9h30 Partage de la Parole

10h30 Culte avec le pasteur Aimé Cavin

Mercredi 10 octobre

19h30 Réunion de prières

20h Etude de l'Apocalypse

Paroisse réformée Diesse-Lamboing-Prêles

APRÈS-MIDI ENFANTS A LA MAISON DE PAROISSE

Lundi 8 octobre 14h - 16h

Bricolage avec la décoration d'une mangeoire à oiseau. Pour les plus jeunes (3-5 ans), nous serions reconnaissants si une personne les accompagnent.

Mardi 9 octobre 14h - 16h

Cinéma et crêpes avec le film d'animation "Le voyage de Ricky" (Age légal 6 ans).

Viens avec tes copains,
nous allons bien nous amuser !

Bienvenue à chacune et chacun



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS

La paroisse de Nods, recherche
un-e conseiller-ère de paroisse
ainsi qu'un-e président-e de paroisse
Renseignements au 079 240 55 09

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi

de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38

ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

Agenda / Musées

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 8 avril au 28 octobre 2018.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition temporaire «Ernst Geiger (1876-1965) et le Formel». Ouvert tous les samedis et les dimanches de 13h30 à 17h, du 6 mai au 28 octobre 2018.

Visites guidées sur demande. Rens. tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h,

chemin de la Raisse 3 : 8 octobre pas de répétition, 15, 22

& 29 octobre 29 octobre, 5 novembre

mosaique.jospace.ch

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

Vendredi 5 octobre

Les fils du facteur, 1^{ère} partie

Le facteur et son fils

Samedi 27 octobre Dozler's & Blues Society

Dimanche 4 novembre à 17h00 Armillis de la Gruyère

Jeudi 15 novembre CALI

Samedi 17 novembre Marcel Amont

Samedi 1 décembre Junior Tshaka

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch